



## Fumer sur les plages ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 février 2007

---

Bonjour, je voudrais savoir si il est autorisé de fumer sur les plages et dans les spectacles qui ont lieu en plein air ? en effet ce sont des lieux ouverts mais public alors, la nouvelle loi si applique t'elle ? Merci pour votre réponse.

### Réponse :

- Il faut deux conditions pour que le décret s'applique. L'une des deux est que l'emplacement visé soit fermé et couvert.
- Il y a quelques exceptions à cette partie de la règle, mais elles ont pour effet de protéger les milieux scolaires ou les établissements qui accueillent des mineurs.